



Association Internationale des Anciens du Conseil de l'Europe

[Projet de]
Procès-verbal de la 41ème Assemblée Générale
de
l'Association internationale des Anciens du Conseil de l'Europe (AIA CE)
par visioconférence (Zoom)

16 décembre 2020

1. Ouverture de l'Assemblée Générale

La liste des membres ayant participé à l'Assemblée générale se trouve en annexe I.a. La liste des membres qui se sont excusés se trouve en annexe I.b.

Le Président, John Parsons, ouvre la séance à 9h32 et souhaite la bienvenue à tous les participants et en particulier à la Secrétaire Générale adjointe, **Gabriella Battaini-Dragoni**, au Directeur Général de l'Administration, **Francis Dangel**, à la Directrice des Ressources Humaines, **Louise Barton**, au Chef du Service de la Gestion administrative, sociale et financière des agents, **Alejandro Zamorano**, au Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales, **Patrick Buchmann**, à l'Assistante sociale, **Thérèse Bruntz**, à la Vice-Présidente de l'Association des agents pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (APCEB), **Michèle Meunier**, ainsi qu'à la Présidente du Comité du Personnel, **Nathalie Verneau**.

Par la suite il lit la liste des agents actifs et pensionnés décédés depuis juin 2019 et demande d'observer une minute de silence en leur mémoire :

- **Retraités membres de l'AIA CE** : Marc Fontanel (8.8.2019), Jennifer Beaujon (11.8.2019), Michel Haen (19.10.2019), Attila Varnai (2.12.2019), Leonard Davies (20.12.2019), Hans-Peter Furrer (17.1.2020), Michèle Giboz (9.2.2020), Günter Mudrich (15.2.2020), Yvonne Fayet (19.2.2020), Odile Louvat (19.3.2020), Paul Lutz (8.4.2020), Jean-Pierre Massué (8.10.2020), Marie-Jeanne Krauss (18.11.2020)
- **Ayants droit, membres de l'AIA CE** : Paulette Guyon (15.11.2019), Barbara Bridge (14.2.2020)
- **Retraités non-membres** : David Johnson (21.7.2019), Nadine Schaeffer (21.09.2019), Dörte-Catrin Fickje (26.7.2019), Knud Jensen (26.9.2019), Françoise Manton (21.10.2019), Michel Bréhat (15.3.2020), Jacques Stoll (29.3.2020), Elisabeth Ann Berger (30.4.2020), Gérard Hartmann (26.5.2020), Norman Bishop (30.7.2020), Véronique Boissin (3.9.2020), Arnold Struycken (19.9.2020), Marguerite Loth (6.10.2020)
- **Ayants droit, non-membres** : Christiane Giordani (22.10.2018), Marie-Thérèse Nord (14.5.2019), Robert Prud'homme (13.8.2019), France Muller (16.12.2019), Lina Schall (18.12.2019), Pierre Nitsch (21.4.2020), Hélène Martineau (5.5.2020), Elsa Larcher (4.6.2020), Bertrand Chung (8.6.2020), Maria de los Angeles Esquivias Bustamante (6.8.2020), Georges Rosenberg (17.11.2020)
- **Personnel actif** : Katherine Journiac (16.11.2020)



2. Déclaration de Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe, représentant Marija Pejčinović-Burić, Secrétaire Générale :

« Chers amis,

En temps normal, cette rencontre nous offre l'occasion très appréciable d'échanger en face à face.

Et votre participation, année après année, témoigne de votre intérêt permanent pour le Conseil de l'Europe, de votre profond attachement à ses valeurs et de votre soutien les uns envers les autres.

Toutes les entreprises ne peuvent pas se féliciter de susciter une telle loyauté et un tel engagement de la part de leurs anciens employés.

Mais notre Organisation est particulière, et vous êtes un groupe de personnes hors du commun.

Je regrette que la rencontre de cette année doive se tenir en ligne, mais ce sont les contraintes avec lesquelles nous devons vivre à ce stade de la pandémie de covid-19.

Le deuxième confinement appliqué en France n'a pas été aussi strict que le premier, mais il a été lourd de conséquences.

Je sais que pour beaucoup d'entre vous, la situation reste difficile.

Les restrictions imposées à vos déplacements, l'impossibilité de voir votre famille et vos amis et, bien sûr, les préoccupations constantes pour votre santé et le bien-être des autres.

Les annonces récentes concernant l'efficacité des vaccins nous donnent des raisons d'espérer une amélioration de la situation dans les mois à venir.

Chers amis,

Mais pour le moment, nous devons tous faire de notre mieux pour prendre soin les uns des autres.

Même si nous ne pouvons pas nous réunir physiquement, je suis vraiment heureuse que nous ayons la possibilité de nous rassembler par d'autres moyens.

Au sein du Conseil de l'Europe, le personnel a également dû s'adapter.

Pour la deuxième fois cette année, une grande majorité des agents sont en télétravail.

Ce sera encore le cas pendant plusieurs semaines.

Le travail à domicile les a confrontés à diverses difficultés personnelles et professionnelles, en fonction de leur situation individuelle.

Ils ont pourtant su relever ces défis avec tout le professionnalisme et le dévouement que l'on pouvait attendre d'eux.

Ainsi, l'Organisation a été capable de réagir rapidement.

Bien entendu, nous n'avons pas pu mener simplement nos activités comme d'habitude.

Nous avons pourtant veillé à ce que nos travaux en cours se poursuivent dans toute la mesure du possible.

Mais le Conseil de l'Europe a également été capable de jouer un rôle déterminant en aidant les États membres à faire face à la pandémie dans le respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit.



Au début de la crise, la Secrétaire Générale a mis à la disposition des autorités de nos 47 États membres une boîte à outils pour confirmer que la Convention européenne des droits de l'homme doit s'appliquer à toutes les mesures qu'elles prennent en rapport avec la crise de la covid-19.

Ce principe reste vrai lors de l'instauration de l'état d'urgence ou de la mise en œuvre d'autres mesures d'urgence :

Chacune d'entre elles doit être nécessaire, proportionnée et limitée dans le temps.

Un travail considérable a été accompli pour veiller à l'application et au respect de nos normes communes dans cette période sans précédent.

L'accès aux soins de santé et à l'éducation, les conséquences des applications de traçage numérique pour la protection de la vie privée et des données à caractère personnel, la prévention de la violence à l'égard des femmes et des enfants, la lutte contre la discrimination à l'encontre des minorités et la protection des réfugiés et des migrants. Tous ces sujets ont acquis une dimension nouvelle liée à la Covid, et le Conseil de l'Europe les a pris en compte.

Cette situation connaîtra d'autres rebondissements.

Il y aura sans aucun doute des répercussions économiques à plus long terme, qui constituent une menace pour les droits sociaux des personnes les plus vulnérables dans nos sociétés.

Et notre Organisation sera là pour y faire face.

C'est ce qu'a souligné la Présidence grecque du Comité des Ministres dans la Déclaration d'Athènes qu'elle a publiée lors de notre session ministérielle qui s'est tenue le mois dernier, et ce texte a reçu le soutien d'une écrasante majorité de nos États membres.

Mais, pour autant que la covid-19 a changé le monde dans lequel nous vivons, d'autres questions évoluent et se font jour.

Nous nous efforçons, comme il se doit, de les aborder elles aussi.

S'agissant de l'intelligence artificielle, par exemple, nous continuons de travailler sur des éléments qui pourraient permettre d'encadrer juridiquement la conception, le développement et l'application de ces technologies.

Dans le domaine de l'environnement aussi, nous élaborons actuellement un instrument juridique non contraignant, dont l'adoption pourrait intervenir l'an prochain.

Cette année, nous avons célébré le 70^e anniversaire de la Convention.

Chers amis,

Ce traité repose sur des principes intemporels mais sa force extraordinaire réside :

- dans son adaptabilité aux circonstances actuelles
- dans son rôle d'instrument vivant dans un monde en perpétuelle mutation.

Nous devons appliquer les principes des droits de l'homme de la Convention et de la Charte sociale européenne en tenant compte de ces réalités nouvelles et de la manière dont nos sociétés contemporaines les perçoivent.

Vous avez pleinement joué un rôle dans cette mission durant les années que vous avez passées au Conseil de l'Europe.

J'espère que vous êtes rassurés de savoir que cette œuvre importante est toujours poursuivie.



Chers amis, c'est la dernière réunion de l'AIACE au cours de laquelle je m'adresserai à vous en qualité de Secrétaire Générale adjointe.

L'année prochaine, je prendrai ma retraite du Conseil de l'Europe et je vous rejoindrai dans les rangs des anciens agents.

Pendant plus de 40 ans, j'ai eu le privilège de travailler pour les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit en Europe.

Ce fut un grand plaisir pour moi.

J'ai toujours cru aux valeurs qui sous-tendent l'action du Conseil de l'Europe.

J'y croirai toujours.

Tout comme j'ai toujours cru aux agents – d'hier ou d'aujourd'hui – qui ont choisi de consacrer leur vie professionnelle au service de ces valeurs.

Je vous remercie de votre amitié et de votre soutien, et je vous adresse tous mes vœux de santé en cette fin d'année que je vous souhaite heureuse et pleine de satisfaction. »

Jack Hanning demande pourquoi les pensionnés ne peuvent pas recevoir les communiqués de presse, par mail par exemple, ses deux demandes ayant été refusées.

La Secrétaire Générale adjointe comprend les regrets des pensionnés au sujet des difficultés d'accès aux informations du Conseil de l'Europe et en prend note. Elle y est d'autant plus sensible qu'elle partira prochainement à la retraite.

Le Président, John Parsons, remercie la Secrétaire Générale adjointe pour son intervention, preuve de son intérêt pour l'AIACE, et lui souhaite un excellent départ à la retraite.

3. Déclaration de Francis Dangel, Directeur Général de l'Administration

Francis Dangel exprime sa satisfaction de pouvoir assister à cette Assemblée Générale qui a pu être organisée dans des conditions assez spéciales. Il aimerait aborder trois points : la gestion de la crise sanitaire, la situation budgétaire et les réformes en cours. Un " Security Management Team (SMT)", créé à la fin de 2018 et présidé par lui-même, a la charge de la gestion de la crise sanitaire dans le but de faire face le mieux possible. Le SMT poursuit deux objectifs, minimiser les risques et garantir au mieux la santé du personnel ainsi que des membres des représentations permanentes, les retraités et tous les autres acteurs de l'Organisation, et permettre à l'ensemble des activités de fonctionner du mieux possible. La situation sanitaire a requis la mise en place de mesures dans tous les pays où le Conseil de l'Europe est présent. Dès le premier confinement, le télétravail a été instauré de sorte que la grande majorité des agents ont pu continuer leur travail. Des réunions en ligne ont pu être organisées avec un système de télé-interprétation.

En ce qui concerne la situation financière, un budget bisannuel 2020-2021 avait été voté fin 2019 sur la base d'une croissance zéro en termes réels ce qui a permis à l'Organisation de fonctionner sans trop de difficultés liées à la crise sanitaire. Les activités de monitoring ont néanmoins été particulièrement impactées par la crise, par conséquent la Secrétaire Générale avait demandé le report de certaines activités vers 2021. Un budget d'investissement spécifique supplémentaire de € 5,4 millions a été demandé pour améliorer les capacités au niveau des réunions en ligne. Pour 2020 les coûts directs causés par la crise s'élèvent à € 2 millions. Pour l'ajustement des salaires en 2021, le

Comité des Ministres a eu recours à la clause de faisabilité de sorte qu'elle se limite à 1,3 % au lieu de 3,4 % recommandé par le CCR.

Au niveau de la réforme, la Secrétaire Générale vient de proposer au Comité des Ministres un cadre stratégique sur quatre ans qui sera discuté début 2021. Les initiatives de réforme dans le domaine administratif se poursuivent, notamment avec la mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines, les initiatives de simplification et d'efficacité administrative, les projets informatiques et d'infrastructure.

Alejandro Zamorano, Chef du Service de la gestion administrative, sociale et financière des agents, présente quelques données sur le nombre d'agents partis à la retraite. Jusqu'en 2020, environ 30 agents partaient à la retraite chaque année, mais en 2020 plus de 60 agents étaient partis à la retraite et cela montre l'impact du plan de retraite anticipé de fin 2019. La plupart des retraités restent en France, et des nombres moins importants s'établissent dans d'autres pays tels l'Allemagne, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Autriche, le Canada, le Sénégal etc. Le nombre de pensionnés affiliés au régime d'assurance maladie géré par Henner est d'environ 900. 22 personnes bénéficient d'une rente tierce personne.

4. Déclaration de Nathalie Verneau, Présidente du Comité du Personnel

Nathalie Verneau explique qu'en raison d'une absence pour maladie elle n'a pas pu préparer son intervention aussi bien qu'elle l'aurait voulu et qu'en conséquence elle va devoir improviser un peu. Elle explique tout d'abord que le Comité du Personnel a été activement impliqué dans la gestion de la crise sanitaire par sa participation au Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS), par des échanges de vues réguliers avec l'Administration toutes les deux semaines, ainsi qu'avec le Cabinet. La crise a obligé beaucoup d'agents à apprendre à travailler à distance. Les méthodes de communication ont été adaptées. De manière générale, le Conseil de l'Europe s'est montré résilient. Le Secrétariat et le Comité des Ministres ont continué à travailler presque normalement.

La présidente du CdP souligne également la participation active et l'apport précieux des représentants des agents pensionnés membres du Comité du Personnel, **Mélina Babocsay** et **John Parsons**, et du COS, **Bridget O'Loughlin** et **Alfonso Zardi**. Elle rappelle que le Comité du Personnel, sur une base consensuelle, a accepté de renoncer à une partie de l'ajustement des salaires au 1^{er} janvier 2021, qui devait être de +3,4 %. Le Comité du Personnel avait proposé un ajustement de +1,3 % au premier janvier et une récupération plus tard dans l'année des 2,1% restants. Cependant, la Secrétaire Générale a refusé une telle récupération.

Nathalie Verneau attire ensuite l'attention sur la réforme en cours de la réglementation du personnel qui concerne les agents retraités. Les trois règlements de pension correspondant aux trois régimes, qui sont actuellement annexés au Statut du personnel, deviendront des textes indépendants. Le Statut du personnel sera quant à lui totalement refondu, mais cette refonte ne concerne les agents retraités qu'indirectement. La présidente du CdP précise en outre que le Comité du Personnel a soutenu à hauteur de €5000 les recours introduits devant le Tribunal administratif contre la réforme du Régime de pensions coordonné. La sentence est attendue dans les semaines à venir.

Enfin, Nathalie Verneau exprime sa tristesse de voir partir au terme de son mandat, au début de 2021, la Secrétaire Générale adjointe, **Gabriella Battaini-Dragoni**. Elle lui souhaite une heureuse retraite et exprime l'espoir de la retrouver en tant que pensionnée du Conseil de l'Europe au sein de l'AIACE et de l'AAPOCAD.

./.

5. Questions/réponses avec les représentants de l'administration et la Présidente du Comité du personnel

Bridget O'Loughlin remercie chaleureusement tous les membres de l'Unité des pensions et des assurances sociales pour le soutien et l'assistance qu'ils ont accordés aux pensionnés en cette période de crise de Covid 19, ainsi que **Patrick Buchmann** pour la préparation de la récente réunion du COS.

Patrick Buchmann, Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales, rappelle que la réunion du COS en septembre a encore eu lieu en présentiel, mais que la grande majorité des agents est actuellement en télétravail, ce qui confronte les agents à diverses difficultés personnelles et professionnelles. Dans son ensemble, le personnel et les pensionnés de l'Organisation ont été relativement épargnés par la pandémie : à ce jour, 30 cas de contamination sont connus, avec des symptômes relativement bénins, mais on ne connaît pas encore les effets secondaires de la maladie. En raison de la pandémie, on a constaté une baisse des dépenses concernant l'optique, l'hospitalisation et le dentaire. Peu d'impact a été constaté sur la consommation de médicaments. Le Conseil de l'Europe suivra les indications des autorités françaises en matière de vaccination.

Francis Dangel, observe que le Comité du Budget s'intéresse à la couverture médicale des agents et plus particulièrement des pensionnés, et qu'un audit est prévu prochainement.

Etant obligée de quitter la réunion, **Nathalie Verneau, Présidente du Comité du Personnel**, remercie l'AIACE et les membres de la Direction des Ressources humaines pour l'excellente coopération.

En réponse à une question de **Claire Pedotti** au sujet du taux unique pour les agents et les pensionnés, **Patrick Buchmann**, Chef de l'Unité des pensions et des assurances sociales, déclare que la situation n'a pas changé par rapport à l'année dernière. La question sera soulevée de nouveau lors de la négociation du nouveau contrat d'assurances à partir de 2023.

Alejandro Zamorano estime que l'audit de la couverture médicale mentionné par **Francis Dangel** aura probablement un impact sur le nouveau contrat d'assurance à partir de 2023, mais qu'il conviendra d'attendre les résultats de l'audit avant de s'inquiéter. En réponse à une question de **John Parsons, Président**, il estime que les pensions baisseront probablement en cas d'inflation négative.

Au terme de la discussion, **le Président** remercie les représentants de l'Administration pour les réponses données aux questions et pour leur disponibilité.

6. Adoption de l'Ordre du jour

L'Assemblée adopte le projet d'ordre du jour sans modification (voir Annexe II).

7. Adoption du compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale tenue le 14 juin 2019

Le projet de compte rendu de la 40^{ème} Assemblée Générale, préparé par les deux Vice-Présidents, est adopté (voir Annexe III).

./.

8. Rapport moral du Président

L'Assemblée prend note sans discussion du rapport moral du Président, dont le texte intégral se trouve à l'annexe IV.

9. Recours en cours :

a. contre le non-ajustement des pensions en 2018

Le Président informe l'Assemblée que l'audience des parties devant le Tribunal administratif du Conseil d'Europe (TACE) a eu lieu par visioconférence le 28 octobre 2020.¹

b. contre la modification du Règlement de pension coordonné (RPC)

Le Président informe l'Assemblée que ces recours sont dirigés contre la modification de l'article 36 du Règlement de pensions, qui stipule qu'à partir du 1 janvier 2020 l'ajustement des pensions ne suit plus l'ajustement des salaires des actifs, mais suivra le taux d'inflation constaté dans le pays du barème utilisé pour le calcul de la pension. L'audience des parties a eu lieu par visioconférence le 29 octobre 2020. La sentence du TACE est attendue pour début 2021. Ces recours sont le résultat d'une action de l'AAPOCAD et des associations de pensionnés des Organisations coordonnées qui participent au RPC. L'AAPOCAD finance à hauteur de 75.000 € les recours déposés dans 5 des 7 Organisations concernées², et l'AIACE, qui a toujours défendu le principe de l'ajustement des pensions selon l'évolution des salaires, a décidé de contribuer aux coûts de ces recours à hauteur de 2500 à 3000 Euros (le montant exact de cette contribution ne sera fixé que quand le total des dépenses encourues sera connu).

c. contre la récupération de l'ajustement fiscal 2018 (France seulement)

Le Président explique qu'à la suite de l'introduction en France de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu, la récupération de l'ajustement fiscal 2018 versé en 2018 fait l'objet de deux recours devant le TACE, et que des recours similaires ont été déposés devant d'autres juridictions, et notamment le Tribunal administratif de l'OCDE.

En réponse à une question de **Claire Pedotti**, concernant les modalités pratiques de la retenue à la source pour les pensionnés du Conseil de l'Europe résidant en France, le Président déclare que le Conseil de l'Europe et le SIRP attendent toujours une réponse satisfaisante de la part des autorités françaises aux questions qu'ils ont posées à ce sujet³. En attendant des instructions claires et précises des autorités françaises sur la voie à suivre, il conseille aux pensionnés résidant en France de maintenir la pratique actuelle, c'est-à-dire : déclaration, au printemps, aux autorités fiscales françaises de la pension perçue l'année précédente, et paiement, après réception de l'avis

¹ Par sentence du 22 décembre 2020 le TACE a déclaré les recours (N° 627/2020 – 636/2020) non fondés et les a rejetés.

² Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Conseil de l'Europe, OECD, OTAN, ex-Union de l'Europe occidentale. [Les retraités de l'Agence spatiale européenne (ESA) et d'EUMETSAT gèrent et financent eux-mêmes les recours devants leurs juridictions respectives.]

³ Dans une lettre au SIRP en date du 14 avril 2020, Bercy avait dit que les pensions versées par une Organisation internationale dont le siège est en France sont des pensions de source française, et que les Organisations débitrices de ces pensions (pour nous, il s'agit du Conseil de l'Europe), ou l'organisme auquel elles en ont délégué la gestion, doivent procéder, pour les bénéficiaires fiscalement domiciliés en France, au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Les Organisations coordonnées ont fait savoir au SIRP qu'elles rejetaient cette vision de la situation.

d'imposition et avant la fin de l'année, de l'impôt sur le revenu indiqué dans cet avis. En prévision de ce paiement, qui représentera une somme importante, **le Président** conseille de mettre de côté chaque mois une somme équivalente à environ un dixième de l'impôt total payé l'année précédente.

10. Ajustement des pensions au 1^{er} janvier 2021 : Impact de la modification de l'article 36 du Régime des pensions coordonné (RPC)

Le Président explique qu'en réponse au souhait des Etats membres et sur proposition des Organisations coordonnées elles-mêmes, à l'exception de l'OCDE, le CCR avait recommandé que les pensions servies sous le RPC soient dorénavant ajustées selon l'indice d'inflation annuelle constatée dans le pays du barème utilisé pour le calcul de la pension (article 36 du Règlement) et, deuxièmement, qu'après une période transitoire de 5 à 10 ans, les personnes pensionnées n'aient plus droit à l'indemnité d'éducation (article 28 du Règlement). Les pensions ont été ajustées une première fois selon cette nouvelle méthode au 1^{er} janvier 2020 (inflation constatée sur une période de référence allant de juillet 2018 à juillet 2019). A la suite de la promulgation pendant l'été 2020 des nouvelles Instructions d'application de l'article 36, la période de référence courra dorénavant du 1^{er} janvier au 1^{er} janvier ; exceptionnellement, toutefois, l'ajustement au 1^{er} janvier 2021 sera basé sur l'évolution de l'inflation à partir de juin 2019 jusqu'à décembre 2020, ceci afin que les six derniers mois de 2019 ne soient pas « oubliés » dans le calcul.

Il démontre à l'aide d'un tableau qu'au vu des chiffres de l'inflation connus jusqu'en octobre 2020, les pensions servies en France baisseraient de -0,20 %, mais prévient que le chiffre définitif au 1^{er} janvier 2021 doit encore intégrer les taux d'inflation de novembre et décembre 2020. Il n'est donc pas encore sûr donc que les pensionnés en France subiront une baisse de leur pension au 1^{er} janvier 2021, mais il semble illusoire de compter sur une augmentation d'une quelconque importance. En revanche, le CCR a recommandé pour les salaires en France une hausse de 3,4 %.

Les autres pays où les pensions du RPC risquent de baisser sont l'Autriche, l'Italie, et l'Espagne, tandis qu'elles pourraient augmenter légèrement en Belgique, aux Pays-Bas, et au Royaume-Uni, et ne bougeraient guère au Luxembourg. L'écart entre l'ajustement des pensions et des salaires est frappant et de mauvais augure pour les pensionnés. Le Président rappelle qu'un certain nombre d'agents et de pensionnés des différentes Organisations coordonnées ont introduit des recours contre la modification de l'article 36 du Règlement de pensions devant leurs Tribunaux administratifs respectifs. Il en espère une issue positive, tout d'abord devant le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe.

Pour l'ajustement des salaires, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a invoqué la clause de faisabilité budgétaire en décidant que l'ajustement des salaires au 1^{er} janvier 2021 se limiterait à 1,3 % (au lieu de 3,4%). La politique d'ajustement dans les autres Organisations coordonnées n'était pas encore connue, à l'exception du Centre Européen pour les Prévisions Météorologiques à Moyen Terme, dont les agents bénéficieront de l'intégralité de l'ajustement tel que recommandé par le CCR⁴.

./.

⁴ Renseignements pris, les ajustements des salaires recommandés par le CCR ont été accordés intégralement à l'ESA, alors que les agents de l'OCDE toucheront une augmentation de +1,1% au 1^{er} janvier, et une autre de +0,9% au 31 décembre 2021. A EUMETSAT (Darmstadt, Allemagne, où la recommandation du CCR était de +4,2%), les agents auront +2,4% au 1^{er} janvier 2021, et il y aura une « négociation » sur les 1,4% non encore accordés. Fin janvier 2021, le Conseil de l'Atlantique Nord a accordé aux agents de l'OTAN l'intégralité des ajustements recommandés par le CCR.



11. Nouvelles de l'Association des Pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (APCEB)

Michèle Meunier, Vice-Présidente de l'APCEB, souhaite évoquer quatre points : l'évolution de l'APCEB, les relations avec l'administration et avec le CdP à la suite de l'élection d'une représentante des retraités en mai 2019, l'application de l'article 36 du RPC, et enfin l'ajustement des salaires et des pensions à la CEB en 2020 et 2021.

Le texte intégral de l'intervention de Michèle Meunier se trouve à l'annexe V.

12. Finances

a. Rapport de la Trésorière pour l'exercice 2019

La Trésorière, **Françoise Prinz**, présente le compte d'exploitation pour l'année 2019 tel que certifié sincère et correct par les deux commissaires aux comptes, **Michael Vorbeck** et **Ivan Montigny**. Elle relève que les recettes et dépenses en cette année ont été en équilibre. Les plus grosses dépenses concernent le soutien financier de l'AIACE à certains recours introduits devant le Tribunal administratif ainsi que les dépenses liées à certaines activités sociales de l'Association. Ces dernières ont été compensées par les contributions des participants. Le résultat de l'exercice 2019 s'élève à € 1098,60. Le capital de l'Association reste stable à environ € 40.000 depuis un certain nombre d'années. Elle remercie chaleureusement la Secrétaire, **Monique Finck**, pour l'aide précieuse qu'elle lui a accordée tout au long de l'exercice de ses fonctions.

b. Quitus de la Trésorière

L'Assemblée donne quitus à la Trésorière pour sa gestion comptable pour l'exercice 2019.

c. Adoption du montant de la cotisation pour 2021

L'Assemblée décide de maintenir la cotisation à € 15 pour l'année 2021.

d. Election des commissaires aux comptes

Sur proposition du **Président**, l'Assemblée réélit **Michael Vorbeck** et **Ivan Montigny** commissaires aux comptes pour l'exercice 2020.

13. Election du Bureau : Appel à candidatures

Le Président rappelle que le Bureau actuel est composé comme suit : John Parsons, président ; Hans de Jonge et Hanno Hartig, vice-présidents ; Françoise Prinz, trésorière ; Monique Finck, secrétaire ; et Mélina Babocsay, Jack Hanning, Agnès Heitz, Roberto La Porta, Günther Nagel, Bridget O'Loughlin, Simon Palmer, Claire Pedotti, Marie-Odile Stadler-Galindo, Françoise Tondre, et Alfonso Zardi, membres.

Roberto La Porta et **Günter Nagel** ne souhaitent plus siéger au prochain Bureau. **Le Président** les remercie chaleureusement pour les services rendus pendant de nombreuses années à l'AIACE. Les autres membres du Bureau actuel se représentent. En plus il a reçu la candidature de **Philippe Courades** et celle de **Carol Kendall**. Philippe Courades présente sa candidature en séance, alors que le Président en esquisse celle de Carol Kendall, qui ne pouvait pas participer à cette Assemblée générale.



Tous les membres du Bureau sortant qui se représentent ainsi que **Philippe Courades** et **Carol Kendall** sont élus membres du Bureau pour l'exercice 2020/2021. La première réunion du Bureau élu est fixée au mardi 19 janvier 2021 à 14h30 par visio-conférence.

14. Questions diverses

Néant.

15. Clôture de l'Assemblée

Le Président lève la séance à 12h16

Liste des annexes

- I.a. Membres ayant participé à la 41^{ème} Assemblée générale**
- I.b. Liste des adhérents qui se sont excusés**
- II. Ordre du jour de la 41^{ème} Assemblée générale (16 décembre 2020)**
- III. Compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale (14 juin 2019)**
- IV. Rapport moral du Président à l'Assemblée générale 2020**
- V. Intervention de Michèle Meunier, Vice-Présidente de l'APCEB**

Annexe I.a. Membres ayant participé à la 41^{ème} Assemblée générale

Mélina Babocsay, John Keith Bishop, Karl-Friedrich Bopp, Philippe Courades, Marie-Claude de Grandpré, Hans de Jonge, Philippe de Romémont, Monique Finck, Jack Hanning, Hanno Hartig, François Kolb, Hans-Christian Krüger, Marie-Claude Leroux, Emmanuel Lhéritier, David Mardell, Ivan Nikoltchev, Bridget O'Loughlin, Giusi Pajardi, John Parsons, Claire Pedotti, Françoise Prinz, Marie-Odile Stadler-Galindo, Dympna Swanton, Irene Weidmann, Alfonso Zardi.

Annexe I.b. Adhérents qui se sont excusés de leur absence de la 41^{ème} Assemblée générale

(Liste incomplète)

Isabelle Hendel, Carol Kendall, Mireille Monti, Ivan Montigy, Anne Sforza, Muammer Topaloglu, Robert Van Michel



Annexe II

41^{ème} Assemblée Générale
mercredi 16 décembre 2020 à 9h30
par visioconférence (Zoom)

Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président, John Parsons
2. Déclaration de Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire Générale Adjointe, représentant Marija Pejčinovič-Burič, Secrétaire Générale
3. Déclaration de Francis Dangel, Directeur Général de l'Administration
4. Déclaration de Nathalie Verneau, Présidente du Comité du personnel
5. Questions / réponses avec les représentants de l'Administration et la Présidente du Comité du personnel :
6. Adoption de l'Ordre du jour
7. Adoption du compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale tenue le 14 juin 2019
8. Rapport moral du Président, suivi d'une discussion
9. Recours encours :
 - a. contre le non-ajustement des pensions en 2018
 - b. contre la modification du Règlement de pensions coordonné (RPC)
 - c. contre la récupération de l'ajustement fiscal 2018 (France seulement)
10. Ajustement des pensions au 1^{er} janvier 2021 : Impact de la modification de l'article 36 du RPC
11. Nouvelles de l'Association des pensionnés de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (APCEB)
12. Finances :
 - a. Rapport de la Trésorière pour l'exercice 2019, et Rapport des Commissaires aux comptes, Michael Vorbeck et Ivan Montigny.
 - b. Quitus de la Trésorière
 - c. Adoption du montant de la cotisation pour 2021
 - d. Election des commissaires aux comptes pour 2021
13. Election du Bureau : Appel à candidatures
14. Questions diverses
15. Clôture



Pour ouvrir les annexes III, IV et V, double-cliquez sur l'icône correspondant

Annexe III. Compte rendu de la 40^{ème} Assemblée générale (14 juin 2019)

Ce compte rendu a été diffusé à tous les membres de l'AIACE en amont de l'Assemblée générale.

Annexe IV. Rapport moral du Président

Ce rapport a été diffusé à tous les membres de l'AIACE en amont de l'Assemblée générale.

Annexe V. Intervention de Michèle Meunier, Vice-Présidente de l'Association des Pensionnés de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (APCEB)

Tout d'abord je voudrais remercier votre association pour votre invitation à participer encore une fois à votre AG annuelle. C'est la 5^{ème} fois, et même en zoom cette année, c'est très agréable d'être parmi vous aujourd'hui. Merci en particulier à John PARSONS qui ne nous oublie jamais et assure avec beaucoup de persévérance un lien amical et constant entre nos deux associations.

J'évoquerai brièvement quatre points : l'évolution de l'APCEB, les relations avec l'administration et avec le CDP suite à l'élection d'une représentante des retraités en mai 2019, puis l'application de l'article 36 du règlement des pensions, et enfin, l'ajustement des salaires et pensions à la CEB en 2020 et 2021 ;

EVOLUTION DE L'APCEB

Créée en 2014, l'APCEB compte aujourd'hui 34 membres soit 57 % des 61 pensionnés de la CEB à ce jour.

Fin 2019, la CEB avait un effectif de 206 salariés (non compris les hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et plusieurs recrutements sont intervenus en 2020. L'âge moyen de l'effectif est de 48 ans avec une ancienneté de 11 ans. La Banque estime que les nouveaux pensionnés attendus seront de 3 à 4 par an jusqu'en 2023 puis 7 à 8 par an. Nous avons donc bon espoir que notre association voie ses membres augmenter régulièrement.

En termes d'activités, l'APCEB avait bien commencé l'année avec la traditionnelle galette des rois en janvier 2020, mais les grèves des transports et le confinement dû au COVID 19 a considérablement réduit son activité. L'AG, à laquelle nous avons prévu d'inviter, John Parsons et le directeur du SIRP, initialement prévue le 26 mars 2020, a été annulée ainsi que pour la 1^{ère} fois, une rencontre des pensionnés avec HENNER sur les questions d'assurance santé.



Néanmoins dès les premiers jours du premier confinement en mars, notre association est restée en contact étroit avec ses membres via internet. Le bureau a aussi été actif via un compte dédié WhatsApp. Les échanges en 2019 et début 2020 ont beaucoup porté sur la régularisation de l'ajustement fiscal et le prélèvement à la source, notamment suite à la lettre du SIRP du 4 octobre 2019.

Notre AG a lieu également en zoom, le jeudi 17 décembre, et nous sommes très heureux que John ait accepté d'y participer, au titre de Président de votre association et celui de Président de l'APPOCAAD.

Relations avec l'administration de la CEB (le Gouverneur et ses services)

Depuis la création de notre association de pensionnés en 2014, les relations avec l'administration de la CEB se sont continuellement améliorées et nous trouvons désormais un accueil favorable à nos éventuelles demandes. Après avoir bataillé plusieurs années pour faire approuver l'élection d'un représentant des retraités au CDP, un amendement au statut du Personnel par le Conseil d'Administration (Résolution 1601 du 28 septembre 2018), et une AG extraordinaire du Personnel du 12 mars 2019 sont intervenus. Nous avons activement participé à l'organisation des premières élections d'un représentant des pensionnés au CDP le 23 mai 2019 ; Il y avait deux candidats et j'ai été élue. Par ailleurs, nous avons aussi rappelé à l'administration que les pensionnés devaient être invités aux Assemblées Générales du Personnel. Ceci a été le cas la semaine dernière pour l'AG 2020 (en zoom) ;

Rôle de la représentante élue des retraités au sein du CDP

Le Président du nouveau CDP, élu en mai 2019 a organisé une première réunion début juillet 2019 et j'ai pu évoquer les changements touchant au système de retraite au sein du CCR ainsi que les actions entreprises par l'AAPOCAD. A ma demande, une nouvelle boîte email a été organisée afin d'être incluse parmi les destinataires des messages adressés au CDP composé aujourd'hui de 5 membres. Ceci facilite largement la communication. En raison de la pandémie, une grande partie du travail de la CEB est réalisé en télétravail et les réunions sont virtuelles. La représentante des retraités a pu participer en zoom aux réunions entre le CDP et la DRH de la CEB et notamment :

- fin août aux discussions préalables à l'amendement du statut du personnel visant à augmenter le taux de contribution du personnel pour maintenir l'équilibre du système de pension. Ce taux passe à partir de 2021 de 9,1% à 11,3 % soit une augmentation de 2,2 %. Bien entendu, les retraités actuels ne sont pas concernés.
- en octobre et novembre, deux autres réunions en zoom sur un certain nombre de modifications envisagées dans le statut du Personnel à adresser au Conseil d'administration de la CEB, seul à même de modifier le statut sur propositions du Gouverneur, ainsi que sur la stratégie de la DRH pour faciliter les conditions de travail du personnel dans cette période difficile.

On peut en conclure qu'en tant que représentante des pensionnés, je suis désormais bien intégrée dans le CDP et que les relations sont fluides avec la DRH quand il s'agit des questions liées aux pensions.

NON-MODIFICATION DE L'ARTICLE 36 DU REGLEMENT DES PENSIONS (modalités d'ajustement des pensions).

Pour le budget 2021, la CEB n'a pas modifié sa politique ni les modalités d'ajustement des pensions comme cela a été le cas dans d'autres organisations. Aujourd'hui, l'article 36 de l'annexe V règlement



des pensions – section 2 : est toujours appliqué et ajustement des prestations n'a pas été changé ; Il se lit ainsi :

« toutes les fois que les rémunérations du personnel en fonction à la CEB seront ajustées à quelque titre que ce soit , les pensions en cours, ainsi que les pensions dont le paiement est différé, feront à la même date l'objet d'un ajustement proportionnel identique, en se référant aux grades et échelons et aux barèmes pris en considération pour le calcul de ces pensions ».

Rappelons que le régime de pensions de la CEB n'est pas un fonds bénéficiant d'une existence légale distincte mais fait l'objet d'une provision dans les livres de la Banque, représentant la valeur actualisée de toutes les obligations liées aux pensions et avantages postérieurs à l'emploi tels que soins de santé et ajustement fiscal. Par conséquent, sa viabilité financière dépend de la santé financière de la CEB. Les Etats membres ne garantissent pas spécifiquement le paiement des pensions. La gouvernance du système est assurée par le Comité Consultatif sur les Pensions (CCP), présidé par le Gouverneur. La Banque doit évaluer tous les 5 ans si le régime est à l'équilibre financier. Les calculs sont effectués par un actuaire indépendant qui a démontré qu'il était nécessaire d'ajuster la provision. En conséquence le CCP a recommandé d'augmenter à partir de 2021 le niveau de contribution du personnel pour rétablir l'équilibre. Comme je l'ai dit, le taux de contribution est ainsi passé de 9,1% à 11,3% ;

A l'avenir, l'APCEB souhaiterait qu'un représentant des pensionnés soit aussi invité au Comité consultatif sur les pensions. Le point est régulièrement évoqué lors de nos contacts avec la CEB;

AJUSTEMENT DES PENSIONS ET DES SALAIRES A LA CEB EN 2020 et en 2021

En ce qui concerne l'ajustement des pensions, la CEB n'a pas suivi la recommandation du CCR d'ajuster les pensions sur l'inflation à partir du 1/1/2020 ;

Ainsi l'ajustement salarial à la CEB, aussi applicable aux pensions, a été de 2,6 % en 2020, et sera de 3,4 % en 2021 ;

Par ailleurs, le budget de la CEB, approuvé chaque année par le Conseil d'administration, ne comprend pas de clause de faisabilité budgétaire.

Pour finir, je voudrais vous indiquer qu'en réponse à la crise actuelle provoquée par la pandémie du COVID 19, la BANQUE a approuvé un nombre record de financement en 2020 : le total des 56 projets approuvés dépasse 6 milliards d'euros, soit une augmentation de 2 milliards par rapport à l'année précédente. Cette mobilisation sans précédent vise à contribuer à réduire les impacts de la crise sanitaire, économique et sociale et à favoriser une reprise inclusive, durable, verte et résiliente en partenariat avec les pays membres.

Enfin, pour la première fois dans l'histoire de la Banque, les deux organes collégiaux seront présidés désormais par deux femmes : Marinela Petrova, de nationalité bulgare élue Présidente du Comité de direction le 10 décembre 2020 et Migle Tuskiene, de nationalité lithuanienne, réélue Présidente au Conseil d'administration le 10 juillet 2020.

Je vous remercie de votre attention.

Michèle Meunier